

3AC 74

Société à responsabilité limitée au capital de 106 600 euros
Siège social : 4 B avenue du Pont de Tasset
74960 ANNECY
808 049 936 RCS ANNECY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 13 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le 13 juin,
A 10 heures 30

Monsieur Denis CHARVEYS,
demeurant 1 allée des Merles 74940 ANNECY

Propriétaire de la totalité des 10 660 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 3AC 74,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 4 B avenue du Pont de Tasset, 74960 ANNECY au 1 allée des Merles 74940 ANNECY à compter du 1^{er} juin 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 1 allée des Merles 74940 ANNECY

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Denis CHARVEYS